

Rue. Jules GRANDGENET en devint le secrétaire-rapporteur. En même temps il donnait des cours de rééducation de la parole. Les mesures de rééducation et de traitement du langage, de la motricité, du comportement entre autres furent par la suite étendues aux communes limitrophes.

En même temps fut élargie la scolarisation des enfants mentalement handicapés ainsi prolongée par la suite au secours postscolaires dans les centres de réadaptation qui fonctionnent maintenant. Au risque d'oublier d'autres contributeurs de valeur, il convient de mentionner quelques-uns des initiateurs tels que le docteur Roger NOESEN, neuropsychiatre, la psychologue Helga MAILLIET et l'assistante sociale, Mme. SCHAACK, Gaston SCHABER, directeur de l'Institut pédagogique, ainsi que le conseiller de Gouvernement Roger LINSTER, responsable de l'élaboration de la loi du 14 avril 1973 sur l'Education différenciée.

Sur cette base un vaste système de secours s'est développé dans tout le pays en faveur des enfants, des jeunes et des adultes en difficulté d'intégration dans la société actuelle.

Dans le moment triste de la disparition d'un homme de valeur, le moins qu'on puisse faire est de se souvenir avec reconnaissance de cette génération d'après-guerre qui par ses efforts a assuré un renouveau certain dans la vie de nos écoles.

Quand les acteurs et leurs témoins auront disparu, l'œuvre persistera. Et cela est le principal.

Que cette pensée soit du baume sur la plaie ouverte par le décès de Jules GRANDGENET dans sa famille et dans le cercle de ses amis et collègues.

